

L'équipe

Pédopsychiatre
Neuropsychologues
Orthophonistes
Psychomotriciens
Assistante sociale
Secrétaire médicale

Direction de la Communication - Hôpital NOVO - Maquette : Direct Graphic - Février 2025 - D9881



Unité des troubles des apprentissages et du langage (UTAL)

Évaluation pluridisciplinaire

Service de Pédopsychiatrie (unité sectorisée)

Secrétariat et prise de rendez-vous : 01 30 75 48 90



Difficultés ou trouble des apprentissages ?

Les difficultés scolaires

Elles apparaissent dans de nombreuses problématiques et nécessitent un regard pluridisciplinaire pour mieux les définir et proposer des réponses thérapeutiques et scolaires adaptées.

Le service de pédopsychiatrie dispose de deux Centres médico psychologiques (CMP) qui pourront accueillir votre demande et réfléchir avec vous aux difficultés de votre enfant.

Vous pouvez contacter les CMP en fonction de votre secteur :

Secrétariat et prise de rendez-vous :

CMP ASTRÉA - Cergy-Saint-Christophe : 01 30 75 83 43

CMP Cergy le Haut : 01 34 32 29 30

Les difficultés d'apprentissage

Un tableau d'échec scolaire, même important, ne suffit pas pour suspecter un trouble spécifique des apprentissages.

On devra tout d'abord exclure :

- Un trouble pédopsychiatrique (trouble du spectre autistique, trouble du développement de la personnalité, de la sphère émotionnelle et/ou comportementale)
- Une carence éducative et/ou psychoaffective
- Une déficience intellectuelle ou sensorielle

Cette première étape est indispensable pour établir un diagnostic différentiel et apporter une réponse adaptée.

Penser à l'UTAL c'est suspecter un trouble spécifique des apprentissages.

Qu'est ce qu'un trouble spécifique ?

- C'est un trouble neuro développemental (TND) structurel, durable et sévère qui empêche le développement d'une compétence ou la mise en place d'apprentissages.
- Peuvent être concernés **un ou plusieurs** des domaines suivants :
 - Le langage oral
 - Le langage écrit (lecture, orthographe)
 - Le geste (coordination, graphisme)
 - L'attention avec ou sans agitation motrice
 - Les fonctions exécutives

L'UTAL n'intervient qu'en deuxième intention, c'est-à-dire lorsque les prises en charge et les adaptations scolaires en place s'avèrent insuffisantes.

Les étapes de l'évaluation UTAL

A la demande du CMP, de l'école ou des professionnels extérieurs, la famille appelle le secrétariat afin d'établir une demande et de constituer un dossier. Ce dossier est étudié en réunion d'équipe.

- **Si le dossier n'est pas retenu**, vous serez réorienté.
- **Si le dossier est accepté**, une évaluation pluridisciplinaire sera proposée avec :
 - Des consultations médicales pédopsychiatriques
 - Des bilans neuropsychologiques, orthophoniques et psychomoteurs.
- A l'issue de ces évaluations, une synthèse est réalisée en équipe.
- L'enfant et ses parents sont ensuite reçus en entretien de restitution afin de :
 - poser le diagnostic
 - proposer des préconisations thérapeutiques et scolaires
 - remettre les comptes rendus écrits